

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 3 MAI 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 26 avril 2024.

Date de publication : 14 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Dominique JOBARD a donné procuration à Mme Florence CHEVASSON, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s) : M. Willy BONFY.

Secrétaire de séance : Mme Florence CHEVASSON.

Objet : 2024/0305/043 – *Aménagement du bourg - Place du Chaucher au lavoir de la Carrijaques.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Considérant ce qui suit : Suite à une réunion publique tenue en mairie le 5 octobre 2023, il en ressort un besoin important d'aménager le secteur du centre bourg entre la place du Chaucher et le lavoir de la Carrijaques. Le passage de nombreux camions, ainsi que la forte influence des véhicules rendent la circulation dangereuse. Cette dangerosité est augmentée par la présence de nombreux des piétons, collégiens et lycéens qui vont à l'arrêt de bus situé place du Chaucher, ainsi que les élèves de l'école maternelle et primaire qui cheminent par cet axe. Une réunion en présence de Madame Chavanon Sous-Préfète de l'arrondissement de Mâcon, M. Desroches Conseiller Départemental du canton d'Hurigny, M. le Maire et l'Adjoint au Maire de La Roche Vineuse, les Maires des communes d'Igé, Verzé, Chevagny les Chevrières, M. Biard et Mme Saghir de la Direction des routes et infrastructure, Mme Brach de la Direction Interdépartementale des routes centre-est, M. Bonnot en charge du secteur centre-est de la RCEA, M. Gruet responsable d'exploitation à la carrière d'Igé, Mme Pigeron cheffe d'agence à la carrière d'Igé, M. Dabet responsable commercial à la carrière d'Igé et Mme Elouifaqui cheffe du service circulation et sécurité routière, coordinatrice sécurité routière à la Direction Départementale des Territoires a été organisée en mairie de La Roche Vineuse le 28 novembre 2023. A l'issue de cette réunion il en ressort le besoin de réaliser une analyse sur un projet de réaménagement du centre bourg où les voies sont étroites afin de limiter les impacts.

Considérant que la commune de La Roche Vineuse a vérifié détenir la compétence pour porter le projet ;

Considérant les champs d'intervention du programme d'activité 2024 de l'Agence Technique Départementale (bâtiments publics, voiries, réseaux, assainissement, aménagement espace publics, patrimoine ancien, logement, commerce).

Considérant que le Conseiller au décideurs locaux (DGFIP) a été saisi afin de vérifier la capacité financière de la collectivité pour la réalisation du projet ;

Considérant que les contraintes juridiques et administratives liées à la réalisation du projet ont été identifiées (foncier, engagements contractuels, autorisations administratives, contentieux en lien avec le projet...).

Considérant les débats ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME que la commune de La Roche Vineuse est compétente pour porter le projet d'aménagement du centre bourg ;
- APPROUVE le lancement du projet de l'aménagement du centre bourg
- CONFIRME avoir sollicité l'avis du Conseiller aux décideurs locaux sur les capacités financières de la commune ;
- AUTORISE le maire ou son représentant à saisir l'ATD71 en vue d'assister la commune de La Roche Vineuse pour la réalisation du projet de l'aménagement du bourg.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 13 mai 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

